

Magazine trimestriel La Vie au Soleil Règlement du Concours Photo permanent

Article I : Objet

Le magazine trimestriel, édité par la SA SOCNAT, domicilié au 46 avenue de l'Europe – 33930 VENDAYS MONTALIVET organise un concours photo permanent dont le thème porte sur le naturisme et ses valeurs.

L'objet de ce concours est de valoriser et faire découvrir le naturisme.

Article II : Conditions de participation

La participation à ce concours photo est gratuite et ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'équipe en charge du Magazine La Vie au Soleil.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La (les) photo(s) envoyée(s) doit (doivent) être sous forme :

- de fichier(s) au format JPEG ou TIFF, avec une résolution minimale de 300 dpi et être en rapport avec le naturisme.
- de photos papier couleur et/ou noir et blanc et être en rapport avec le naturisme.

La (les) photo(s) doivent également être légendées avec le nom du site où elles ont été prises si il s'agit d'un espace naturiste.

Seules la date et l'heure de réception de la photo font foi. La responsabilité du Magazine La Vie au Soleil ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limites de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, de mouvement de grève des services postaux ou tout autre problème survenant pendant le déroulement de l'opération.

46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet, France

Tél. +33 (0)6 52 49 76 16 - E-mail contact@lavieausoleil.fr

www.lavieausoleil.fr



Article III : Modalités de participation

Pour participer au concours, le participant a trois possibilités :

- **1. Envoyer ses photos par email à l'adresse : contact@lavieausoleil.fr**

Il doit obligatoirement préciser PARTICIPATION CONCOURS PHOTO dans l'objet du mail.

- **2. Envoyer ses photos via notre site : www.lavieausoleil.fr**

Pour cela il doit suivre les instructions en ligne.

- **3. Envoyer ses photos par voie postale à :**

LA VIE AU SOLEIL
46 avenue de l'Europe – 33930 VENDAYS MONTALIVET

Les photos papier doivent impérativement être marquées au dos :
Nom/Prénom/adresse/téléphone/signature du photographe.

Quelle que soit la possibilité d'envoi choisie, tous les envois doivent être accompagnés des autorisations suivantes :

- Autorisation de publication de l'auteur
- Autorisation de publication du modèle
- Autorisation manuscrite des parents pour les mineurs (une autorisation par parent)

Toute participation envoyée sans ces autorisations ne pourra être acceptée.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité **d'auteur de la photographie**.

Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie.

Article IV : Critères d'attribution des lots

Les photos envoyées par les participants sont soumises au vote de la rédaction.

Pour décerner les prix, la rédaction se base sur trois critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème.

46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet, France

Tél. +33 (0)6 52 49 76 16 - E-mail contact@lavieausoleil.fr

www.lavieausoleil.fr



Article V : Dotations

Un gagnant ne peut gagner qu'une seule fois.

Aucun lot n'est échangeable contre un autre lot ou contre sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

Article VI : Publication des résultats

- Tous les candidats pourront consulter les résultats sur les publications trimestrielles du Magazine La Vie au Soleil, le site web du Magazine (www.lavieausoleil.fr) et/ou sur la page Facebook du Magazine (<https://www.facebook.com/LaVieauSoleil/>).

Les gagnants seront contactés par voie postale et/ou courrier électronique. Les résultats seront également susceptibles d'être relayés sur les différents supports web du magazine La Vie au Soleil.

- Le site www.lavieausoleil.fr
- La newsletter trimestrielle La Vie au Soleil
- La page Facebook du magazine <https://www.facebook.com/LaVieauSoleil/>
- Le compte Twitter du magazine <https://twitter.com/lavieausoleil>

Article VII : Remise des lots

Les lots seront envoyés par voie postale dans les 30 jours qui suivent l'annonce des résultats dans le magazine La Vie au soleil. Le Magazine La Vie au Soleil ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison du lot.

Article VIII : Droits des participants

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours photo permanent du Magazine La Vie au Soleil autorise Le Magazine La Vie au Soleil, la SA Socnat et ses partenaires à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (magazine, sites web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters, ...) dans le cadre strict de la promotion du naturisme. Le Magazine La Vie au Soleil s'engage à toujours mentionner les copyrights précisés lors de l'envoi de la ou des photo(s). Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée de dix ans.

46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet, France

Tél. +33 (0)6 52 49 76 16 - E-mail contact@lavieausoleil.fr

www.lavieausoleil.fr



lavie ausoleil

Le participant déclare :

- être l'auteur de la photographie
- ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers
- décharge le Magazine La Vie au Soleil et la SA Socnat de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

Le participant conserve le droit d'exploiter librement la photographie, et pourra, à tout moment, faire cesser l'exploitation de la photo, en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

**SA SOCNAT
MAGAZINE LA VIE AU SOLEIL
CONCOURS PHOTO
46 avenue de l'Europe
33930 VENDAYS MONTALIVET**

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Article IX : Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par e-mail dans le cadre du concours photo permettent au Magazine La Vie au Soleil de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée au Magazine La Vie au Soleil, à l'adresse

**SA SOCNAT
MAGAZINE LA VIE AU SOLEIL
CONCOURS PHOTO
46 avenue de l'Europe
33930 VENDAYS MONTALIVET**

46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet, France

Tél. +33 (0)6 52 49 76 16 - E-mail contact@lavieausoleil.fr

www.lavieausoleil.fr



lavie au soleil

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article XI : Garanties

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets, lieux, personnes...) de l'image qu'il propose au Magazine La Vie au Soleil. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles, le Magazine La Vie au Soleil se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant concerné. En tout état de cause, le participant garantit le Magazine La Vie au Soleil contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Le participant s'engage et garantit au Magazine La Vie au Soleil que la photographie qu'il envoie est disponible en vertu d'accords passés avec des tiers représentés sur la photographie ou objets (stylisme, meubles, voitures...) pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privatifs.

Article XII : Litiges et responsabilités

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes, aux modalités du concours ou à la liste des gagnants ne sera admise.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**SA SOCNAT
MAGAZINE LA VIE AU SOLEIL
CONCOURS PHOTO
46 avenue de l'Europe
33930 VENDAYS MONTALIVET**

46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet, France

Tél. +33 (0)6 52 49 76 16 - E-mail contact@lavieausoleil.fr

www.lavieausoleil.fr



lavie ausoleil

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par le Magazine La Vie au Soleil. La responsabilité du Magazine La Vie au Soleil et de la SA SOCNAT ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Le Magazine La Vie au Soleil pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. Le Magazine La Vie au Soleil se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Le Magazine La Vie au Soleil ne saurait donc être tenu responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.

Article XIII : Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant des systèmes d'information du Magazine La Vie au Soleil ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au concours.

Article XIV : Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

46 Avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet, France

Tél. +33 (0)6 52 49 76 16 - E-mail contact@lavieausoleil.fr

www.lavieausoleil.fr

